

Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les finances des collèges pendant l'exercice financier de 2020-2021

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 7 décembre 2022

En 2020-2021, première année de la pandémie de COVID-19, les collèges canadiens ont subi une baisse record de 993,0 millions de dollars en revenus (en dollars constants de 2020-2021 ajustés pour l'inflation) par rapport à l'exercice financier précédent. Cette baisse, la plus importante depuis que Statistique Canada a commencé à recueillir des données sur les finances des collèges en 2001-2002, est principalement attribuable à une baisse des revenus provenant des droits de scolarité et autres frais et des services auxiliaires. Par conséquent, les collèges ont réduit leurs dépenses de 1,05 milliard de dollars par rapport à 2019-2020, ce qui a entraîné un surplus de 315,1 millions de dollars pour l'exercice financier 2020-2021.

La principale source de revenus des collèges demeure le financement provincial-territorial

En 2020-2021, les principales sources de revenus pour les collèges étaient le financement provincial-territorial (55,9 %), suivi des droits de scolarité et autres frais (32,9 %), des revenus auxiliaires (2,5 %), du financement fédéral (2,4 %), des revenus de placements (0,9 %), des dons (0,8 %) et d'autres sources (4,5 %). Les droits de scolarité des collèges comprennent les frais associés aux cours ainsi que d'autres frais facturés aux étudiants, comme les frais de laboratoire, les frais liés au sport et les frais administratifs.

Les collèges dépendent davantage du financement public que les universités. En 2020-2021, 58,5 % de leurs revenus provenaient des gouvernements provinciaux et territoriaux, du gouvernement fédéral ou des administrations municipales, [comparativement à 43,9 % pour ce qui est des universités](#).

Une diminution marquée des revenus tirés des droits de scolarité et autres frais, des revenus auxiliaires et des dons explique la perte record des revenus affichée par les collèges

Pendant la première année de la pandémie, malgré la transition rapide vers l'apprentissage en ligne pour prévenir l'annulation des programmes, les revenus des collèges ont été plus touchés que ceux des universités, principalement en raison de la diminution du nombre d'inscriptions d'étudiants étrangers. En 2020-2021, les revenus totaux des collèges ont diminué de 7,3 %, alors que ceux des universités ont augmenté de 12,8 %.

De 2019-2020 à 2020-2021, les revenus des collèges ont reculé pour passer de 13,575 milliards de dollars à 12,582 milliards de dollars, alors que leurs dépenses ont diminué pour passer de 13,314 milliards de dollars à 12,267 milliards de dollars. Les plus fortes baisses de revenus de 2019-2020 à 2020-2021 proviennent des droits de scolarité et autres frais (-480,0 millions de dollars, soit -10,4 %), des services auxiliaires (-303,8 millions de dollars, soit -49,4 %), du financement provincial-territorial (-75,4 millions de dollars, soit -1,1 %) et des dons (-45,3 millions de dollars, soit -30,4 %).

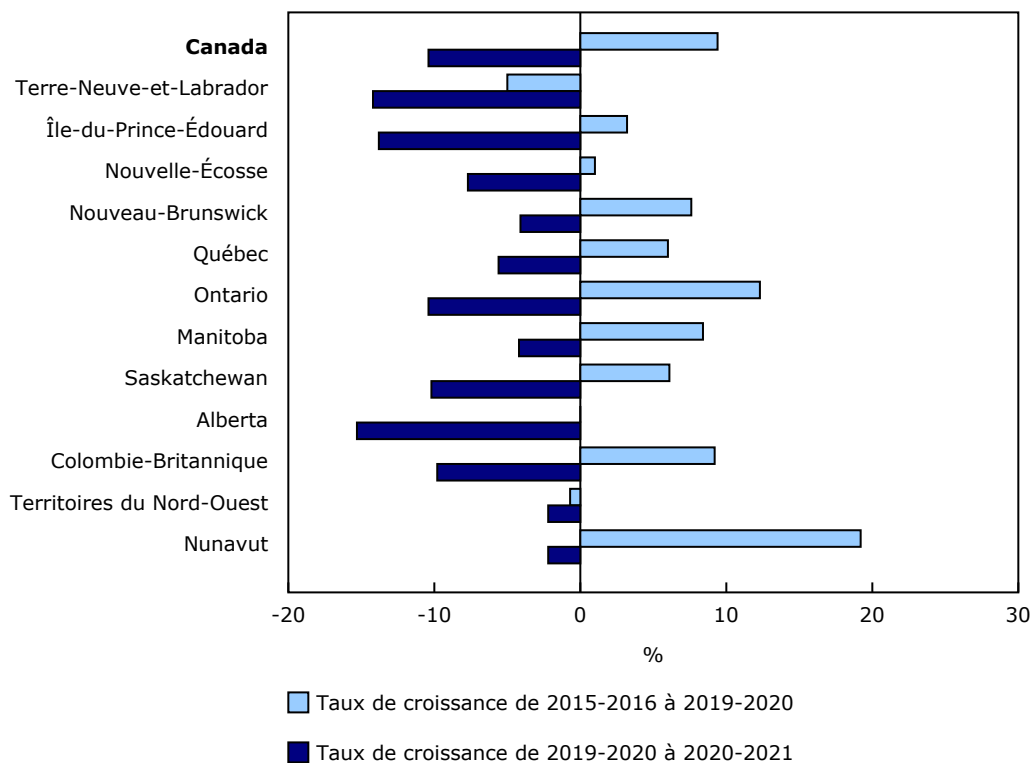
La baisse des revenus tirés des droits de scolarité et autres frais des collèges varie selon les provinces et les territoires

De 2019-2020 à 2020-2021, les revenus des collèges tirés des droits de scolarité et autres frais ont diminué de 10,4 % dans l'ensemble. Les plus petites baisses ont été enregistrées par les collèges des Territoires du Nord-Ouest (-2,2 %) et du Nunavut (-2,2 %), et la plus forte, par ceux de l'Alberta (-15,3 %). Les collèges des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut sont fortement financés par les gouvernements territoriaux, et les droits de scolarité et autres frais représentaient moins de 4 % de leurs revenus totaux. En revanche, les collèges de l'Ontario (53,9 %), de la Colombie-Britannique (36,5 %), de l'Île-du-Prince-Édouard (28,8 %) et de l'Alberta (28,5 %) sont ceux ayant les ratios de dépendance aux droits de scolarité et autres frais les plus élevés.



Graphique 1

Taux de croissance en pourcentage des revenus des collèges tirés des droits de scolarité et autres frais, de 2015-2016 à 2019-2020 et de 2019-2020 à 2020-2021



Note(s) : Le Yukon n'est plus visé par l'enquête parce que le Yukon College est devenu la Yukon University en 2020. Le Yukon est maintenant visé par l'Enquête sur l'information financière des universités.

Source(s) : Information financière des collèges (3146).

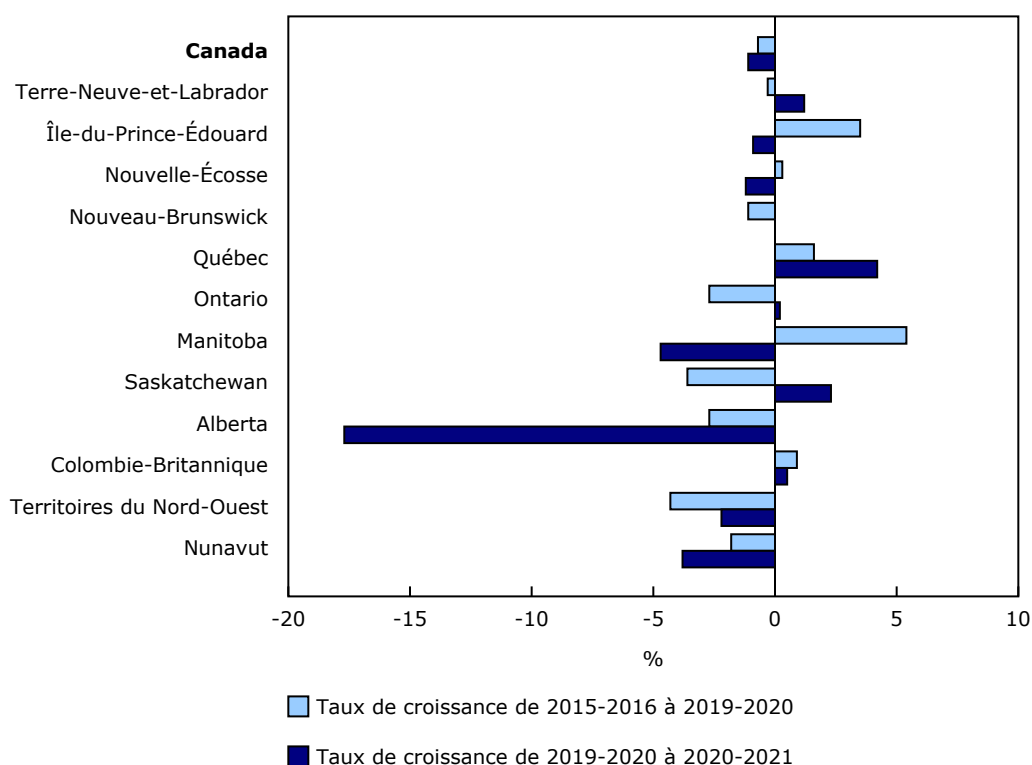
Le recul des revenus tirés des droits de scolarité collégiaux découle principalement d'une **diminution des inscriptions à la fois d'étudiants canadiens (-3,7 % ou -23 922) et d'étudiants étrangers (-7,4 % ou -11 385)**. La baisse du nombre d'inscriptions d'étudiants étrangers était concentrée en Ontario et en Colombie-Britannique. Ces deux provinces représentaient 84,0 % des inscriptions totales d'étudiants étrangers dans les collèges en 2020-2021, et étaient à l'origine de plus des trois cinquièmes (62,6 %) de la baisse totale à ce chapitre par rapport à 2019-2020.

Le financement provincial-territorial est la principale source de revenus pour une majorité de provinces et territoires

Le financement provincial-territorial représentait 55,9 % (7,0 milliards de dollars) du revenu total des collèges en 2020-2021. Bien que ce financement demeure la principale source de revenus pour les collèges de la plupart des provinces et territoires, il suit une tendance à la baisse depuis que sa part du revenu total a atteint un sommet de 65,8 %, en 2008-2009. En 2020-2021, les collèges du Nunavut (90,2 %), du Québec (85,9 %) et de Terre-Neuve-et-Labrador (80,9 %) ont tiré la plus grande part de leurs revenus de financement provincial-territorial, alors que ceux de l'Ontario (33,2 %) en ont tiré la plus petite part. Les revenus tirés des droits de scolarité et autres frais, particulièrement ceux des étudiants étrangers, ont augmenté et constituent une autre source de revenus qui vient combler le manque à gagner en matière de financement provincial-territorial. Selon un rapport récent, en 2020-2021, les droits de scolarité d'étudiants étrangers représentaient 68,0 % des revenus totaux liés aux droits de scolarité des collèges en Ontario.

De 2019-2020 à 2020-2021, les revenus que les collèges tirent du financement provincial-territorial ont diminué dans six provinces et territoires, alors qu'ils ont augmenté dans six autres. L'Alberta (-17,7 %) a affiché la plus forte baisse, alors que le Québec a enregistré la plus forte hausse (+4,2 %). En 2020-2021, le Québec, l'Ontario et le Manitoba ont créé des fonds spéciaux pour aider les collèges à relever les défis financiers associés aux mesures sanitaires instaurées dans le contexte de la pandémie. Parallèlement, en Alberta, la réduction de près d'un cinquième des revenus provinciaux des collèges peut être attribuée aux compressions prévues dans les subventions provinciales accordées aux établissements d'enseignement postsecondaire (lien en anglais seulement).

Graphique 2 Taux de croissance en pourcentage des revenus des collèges provenant du financement provincial-territorial, de 2015-2016 à 2019-2020 et de 2019-2020 à 2020-2021



Note(s) : Le Yukon n'est plus visé par l'enquête parce que le Yukon College est devenu la Yukon University en 2020. Le Yukon est maintenant visé par l'Enquête sur l'information financière des universités.

Source(s) : Information financière des collèges (3146).

Diminution du financement fédéral en 2020-2021

De 2015-2016 à 2019-2020, les collèges ont fait état d'une hausse constante du financement fédéral, celui-ci ayant augmenté de 10,6 % annuellement en moyenne. Toutefois, en 2020-2021, ce financement a affiché une légère baisse (-0,3 %), laquelle représente 2,4 % du revenu total (12,6 milliards de dollars). Les revenus des collèges provenant du financement fédéral sont principalement consacrés aux activités de fonctionnement général (75,4 %), tandis que ceux des universités sont en grande partie consacrés à la recherche subventionnée (91,3 %). Le Manitoba a déclaré la plus forte augmentation (+74,0 %) du financement fédéral reçu par les collèges, et celui-ci a été en grande partie consacré au projet du Centre d'innovation (lien en anglais seulement) visant à élargir la recherche et à promouvoir l'innovation.

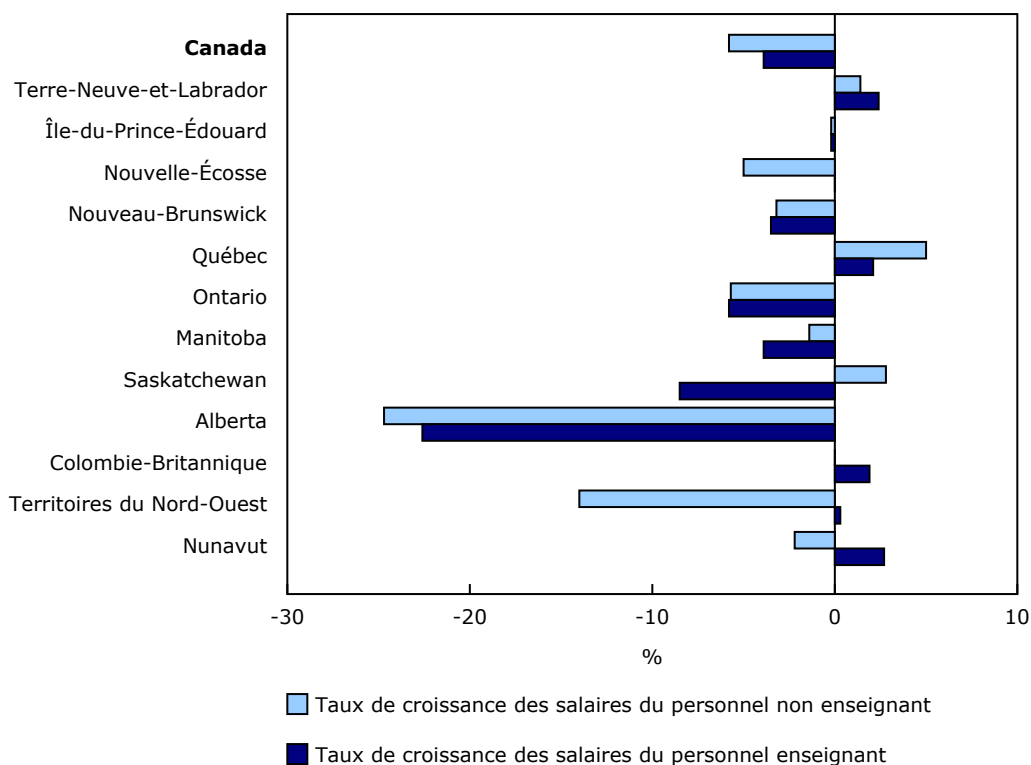
Les collèges réduisent leurs dépenses pendant la première année de la pandémie

En 2020-2021, les collèges ont réduit leurs dépenses de 7,9 % pour les porter à 12,3 milliards de dollars, en baisse de 1,05 milliard de dollars par rapport à l'année précédente. Il s'agit de la plus forte diminution enregistrée depuis le début de la série de données en 2001-2002. Les dépenses totales ont fléchi dans l'ensemble des provinces et territoires, à l'exception du Québec (+1,3 %), de la Nouvelle-Écosse (+0,4 %) et des Territoires du Nord-Ouest (+0,4 %). L'Alberta (-24,1 %) a affiché la plus forte baisse des dépenses, alors que le Manitoba (-2,8 %) a enregistré la plus faible. Les collèges de l'Alberta ont dû réduire leurs dépenses principalement en raison des [compressions budgétaires provinciales](#) (lien en anglais seulement) et du manque à gagner attendu découlant des mesures sanitaires liées à la pandémie.

En 2020-2021, les salaires (66,5 %) représentaient encore la majorité des dépenses des collèges à l'échelle nationale. Les collèges ont réduit leurs dépenses relatives aux salaires et aux avantages sociaux de 4,5 % alors qu'un an plus tôt, ils les avaient augmentées de 3,5 %. La diminution des salaires du personnel non enseignant (-5,8 %) a été plus forte que celle des salaires du personnel enseignant (-3,9 %), ce qui semble indiquer un taux plus élevé de mises à pied ou de non-renouvellement de contrats dans le groupe du personnel non enseignant.

Graphique 3

Taux de croissance en pourcentage des dépenses liées aux salaires du personnel non enseignant des collèges par rapport aux salaires du personnel enseignant, de 2019-2020 à 2020-2021



Note(s) : Le Yukon n'est plus visé par l'enquête parce que le Yukon College est devenu la Yukon University en 2020. Le Yukon est maintenant visé par l'Enquête sur l'information financière des universités.

Source(s) : Information financière des collèges (3146).

Les provinces et territoires, à l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador, du Québec et de la Colombie-Britannique, ont affiché une diminution globale des dépenses liées aux salaires et traitements du personnel enseignant ou non enseignant. Les collèges de l'Alberta ont enregistré la plus forte baisse (-23,7 %) des dépenses en salaires totaux, alors que les collèges de la Saskatchewan ont enregistré une baisse de 8,5 % des dépenses salariales liées au personnel enseignant. À Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec, la croissance des dépenses salariales pourrait être en grande partie liée à l'augmentation du nombre d'inscriptions, ce dernier ayant augmenté dans chacune des deux provinces, soit de 5,2 % à Terre-Neuve-et-Labrador et de 1,8 % au Québec. En Alberta, les collèges ont réduit leur effectif conformément aux dispositions du budget provincial de 2020-2021, lequel prévoyait une [diminution de 750 postes équivalents temps plein dans le secteur de l'enseignement postsecondaire](#).

Les collèges perdent du près de la moitié de leurs revenus auxiliaires

En 2020-2021, les revenus auxiliaires ont représenté 2,5 % des revenus totaux des collèges, en baisse par rapport à 4,5 % un an plus tôt. Les collèges ont perdu près de 303,8 millions de dollars, soit 49,4 %, de leurs revenus provenant des services et produits auxiliaires, y compris les revenus relatifs aux résidences, cafétérias et frais de stationnement et les autres services auxiliaires. Les revenus auxiliaires des collèges ont diminué dans toutes les provinces. Les collèges de Terre-Neuve-et-Labrador (-67,5 %) ont affiché la plus forte baisse de leurs revenus auxiliaires, alors ceux de l'Île-du-Prince-Édouard (-13,0 %) ont enregistré la plus faible baisse. La présence sur les campus a été réduite en raison des changements apportés aux [directives en matière de santé publique](#) (lien en anglais seulement), ce qui a grandement contribué au déclin des activités auxiliaires et à la baisse de ce genre de revenus.

La reprise des activités sur les campus devrait contribuer à améliorer la santé financière des collèges

Dans l'ensemble, les collèges ont été en mesure de relever avec succès les défis financiers engendrés par la pandémie, essentiellement en diminuant leurs dépenses relatives au personnel enseignant et non enseignant. Après l'assouplissement de la plupart des restrictions liées à la pandémie, les activités sur les campus ont en grande partie repris et le nombre d'inscriptions d'étudiants étrangers devrait se rapprocher de son niveau pré-pandémie, de sorte que les revenus des collèges devraient augmenter pour l'année scolaire 2021-2022. Les dépenses des collèges pourraient également augmenter par suite de l'augmentation des dépenses relatives aux salaires et aux services auxiliaires à mesure que les campus reprennent leurs activités.

Note aux lecteurs

Aux fins de l'Enquête sur l'information financière des collèges (IFCOL), le terme « collègue » regroupe les collèges, les instituts, les cégeps et les écoles polytechniques.

Les données relatives aux revenus sont recueillies auprès de chaque collègue et réparties selon le type de fonds, notamment les fonds de fonctionnement général (fonds non affectés qui financent les principales activités d'enseignement et les activités opérationnelles de l'établissement), les fonds accordés à la recherche subventionnée, et les fonds destinés aux dépenses en capital.

Tous les montants exprimés sont en dollars constants de 2020-2021 ajustés pour l'inflation, sauf indication contraire.

[De plus amples renseignements concernant l'IFCOL de 2020-2021](#) sont également accessibles.

Il convient de faire preuve de prudence lors de la comparaison des données de l'Alberta, car deux de ses plus grands établissements ont présenté des rapports pour une période de 9 mois en 2020-2021, alors qu'ils l'avaient fait pour une période de 12 mois au cours des années précédentes.

Le ratio de dépendance aux droits de scolarité est le revenu des droits de scolarité en pourcentage du revenu total.

Le Yukon n'est plus visé par l'enquête parce que le Yukon College est devenu la Yukon University en 2020. Le Yukon est maintenant visé par l'Enquête sur l'information financière des universités.

Tableaux disponibles : [37-10-0028-01](#) et [37-10-0029-01](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéros d'enquête [3121](#) et [3146](#).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).